

Vote

- **Il est procédé au vote nominatif.**

M. le Bourgmestre.- La motion est rejetée par 28 voix contre.

Questions orales

Question de Mme Marie Nagy aux échevins de l'Urbanisme, Christian Ceux, et de l'Environnement, Bertin Mampaka, relative à la consommation énergétique des commerces

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- La presse s'est récemment fait l'écho d'une problématique interpellante, dans le contexte international de prise de conscience des enjeux environnementaux. Il s'agit de la consommation énergétique des commerces. La presse, qui a relayé la position de l'agence Atrium, a visé l'éclairage excessif des commerces pendant la nuit. Mais on peut tout autant s'interroger sur leur éclairage excessif en journée, leur mode de chauffage, le recours à des écrans de chaleur ou à des systèmes de conditionnement d'air, autant de dispositifs très énergivores.

De nombreux commerces restent éclairés la nuit. Pour certains, il s'agit d'illuminer en permanence l'enseigne, voire la vitrine et le fond du magasin. À ce niveau, ce sont bien toutes les artères commerçantes de Bruxelles qui sont visées, et pas seulement les principales, rue Neuve et autre rue Antoine Dansaert...

Le groupe ECOLO comprend le rôle attractif de l'éclairage en matière commerciale et d'animation de l'espace public, cela d'autant plus pendant les fêtes. Toutefois, les commerçants devraient être sensibilisés à cette question, car la consommation d'énergie risque d'être excessive. Une réflexion ne devrait-elle

pas être menée sur le type d'éclairage, les zones éclairées des magasins, les horaires d'illumination des commerces, les entrées de magasins et la climatisation dans les commerces. Les échevins concernés partagent-ils ce constat ? Envisagent-ils des mesures de sensibilisation ou de réglementation pour une meilleure gestion de l'éclairage des magasins et commerces ?

M. le Bourgmestre. - La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin. - La question que vous posez mérite toute notre attention. Nous sommes sensibles, depuis de nombreuses années, à la consommation énergétique des commerces de la Ville. Nous observons en effet, depuis quelques années, une tendance à remplacer les devantures commerciales par des rideaux de chaleur, surtout dans le centre ville. Ces pratiques résultent de travaux réalisés sans permis et font l'objet de procès-verbaux. Le service de l'urbanisme ne délivre pas de permis pour les magasins sans vitrine, lesquels sont souvent des commerces de moindre qualité. Dans le cadre des recommandations architecturales et urbanistiques pour le centre historique approuvées par le Collège en 1997, *in tempore non suspecto*, la délégation au développement de la Ville a organisé une exposition itinérante sur les dix clés de l'embellissement des rues commerciales. Elle a sensibilisé les acteurs à la question de la suppression des vitrines. Plus récemment, le Règlement communal d'urbanisme zoné Unesco, qui vise la qualité des commerces, a interdit les portes coulissantes, tous les systèmes permettant l'ouverture totale de la devanture, comme les portes en accordéon, et le remplacement des devantures par des rideaux de chaleur. En outre, la vente à rue, caractérisée par une ouverture permanente de la vitrine, est strictement limitée aux plus petites surfaces commerciales (moins de 30 m² et moins de 4,5m de façade). Ce règlement fait l'objet d'un travail spécifique de sensibilisation, notamment organisé par « M. Unesco », et de mise en conformité. Plusieurs procès-verbaux ont déjà été dressés, notamment au 21 de la rue des Fripiers. Dans le même

esprit que celui de votre intervention, j'ai l'intention d'interdire, sur l'ensemble du territoire de la Ville, ce type de devanture commerciale. Pour l'éclairage des commerces, je céderai la parole à M. De Hertog, car cette pratique n'est pas soumise à l'obtention d'un permis d'urbanisme. Je signale enfin que nous souhaitons aller encore plus loin dans ce dossier, puisque j'ai demandé à mes services de préparer un règlement qui interdise les chauffages en terrasse. En effet, si le règlement Unesco interdit déjà les installations fixées aux façades, le chauffage en terrasse permet de contourner cette réglementation.

De Burgemeester.- Het woord is aan de heer De Hertog.

De heer De Hertog, schepen.- Mijnheer de burgemeester, ik kan daar een kort en bondig antwoord op geven omdat wij het daar op het einde van vorig jaar al uitvoerig over hebben gehad. U hebt daarover perscommuniqués laten verschijnen, ik heb mijn communicés verspreid. Daarnaast is er nog het omstandige rapport dat net door mijn collega, de heer Ceux, werd toegelicht en dat zeer belangrijke elementen bevat.

Ik kan u uitleggen waarom handelaars hun verlichting bijvoorbeeld achteraan zeer laat laten branden. Ze doen dat namelijk in de eerste plaats omdat het hen een groter veiligheidsgevoel geeft. Hoe beter hun zaak verlicht is, hoe veiliger ze zich voelen.

Een betere verlichting biedt bovendien een beter zicht op hun handelszaken. Ik kan u echter wel volgen waar u zegt dat wij in de toekomst de nodige contacten moeten leggen met Atrium en met de nieuwe handelszaken om hen ervan te overtuigen over te schakelen op een nieuwe en zuiniger verlichting. Wij zijn daar volop mee bezig.

Tot slot kan ik u ook nog zeggen dat het mijn bedoeling is om ook contact op te nemen met de handelsorganisaties van Brussel. Ik denk daarbij aan Neder-over-Heembeek, Laken, het centrum van Brussel en Haren. Wij willen de mensen overtuigen van de voordelen van een zuiniger verlichting.

Dat is mijn standpunt, maar ik herhaal dat ook de veiligheid niet uit het oog mag worden verloren.

La sécurité et la visibilité sont également essentielles pour les commerces de la Ville de Bruxelles.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je remercie les échevins pour leurs réponses. Des mesures doivent encore être concrétisées. Je note avec satisfaction que M. Ceux prépare un règlement visant à interdire le chauffage au gaz. J'espère qu'il s'étendra aux cafés, bars et terrasses, car ces systèmes donnent lieu à des consommations énergétiques délirantes. Je l'encourage à poursuivre dans cette voie. Enfin, monsieur De Hertog, il ne s'agit en rien de remettre en cause la convivialité et la sécurité, mais bien de réfléchir à une consommation énergétique rationnelle. L'emploi de certaines ampoules, par exemple, permet de réaliser d'importantes économies d'énergie. J'espère que les mesures envisagées se concrétiseront rapidement. Pourquoi ne pas récompenser ou signaler les commerçants qui consentent des efforts en termes d'économie d'énergie ?

Question de Mme Marie Nagy à M. Bertin Mampaka, échevin des Espaces verts et de l'Environnement, et à M. Christian Ceux, échevin du Patrimoine, relative au suivi des améliorations annoncées dans la gestion du Parc de Bruxelles.

Le 19 octobre dernier, j'avais interrogé M. Mampaka à l'occasion d'un Conseil communal sur la situation du Parc de Bruxelles. Les manquements alors énoncés étaient nombreux. Ils n'ont pas évolué depuis. Citons la couleur des bancs, l'état des pelouses, les allées, le non-respect par le gestionnaire de la convention signée avec la Régie, etc.

Face à cette situation calamiteuse, M. Mampaka m'avait répondu en substance